

LA LITTÉRATURE CANADIENNE DANS L'ENSEIGNEMENT

Question n° 658—**M. Rowland**:

Le gouvernement du Canada a-t-il créé un programme en vue d'encourager les autorités chargées des programmes scolaires dans les provinces à étudier la possibilité d'y inclure des œuvres originales de littérature canadienne et, dans la négative, le gouvernement songe-t-il à établir bientôt un programme de ce genre?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Le gouvernement canadien n'a aucun programme de ce genre. Les programmes scolaires sont de la compétence des ministères provinciaux de l'Éducation.

[Traduction]

*L'ASSURANCE-CHÔMAGE À ABITIBI, TÉMISCAMINGUE ET VILLENEUVE

Question n° 923—**M. Laprise**:

1. Quels sont les noms et adresses des personnes désignées par le BFS ou d'autres organismes du gouvernement pour déterminer l'échantillonnage relatif aux personnes qui reçoivent l'assurance-chômage dans les circonscriptions a) d'Abitibi, b) de Témiscamingue, c) de Villeneuve?

2. De quelle façon ces personnes sont-elles rémunérées?

M. P. M. Mahoney (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne Statistique Canada (Bureau fédéral de la statistique), il ne se fait pas d'enquêtes fragmentaires ni exhaustives sur les bénéficiaires de l'assurance-chômage. L'enquête sur la main-d'œuvre, sur laquelle sont fondées les estimations Statistique Canada concernant l'emploi et le chômage, ne renferme pas de questions sur l'assurance-chômage.

YUKON ET T. N.-O.—DONNÉES SUR LE CHÔMAGE

Question n° 938—**M. Howard (Skeena)**:

1. Quel est le taux du chômage a) au Yukon, b) dans les Territoires du Nord-Ouest?

2. Comment se répartissent ces chiffres dans le cas de la population indigène et des autres habitants?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et la Commission d'assurance-chômage nous informent qu'ils ne recueillent pas de données sur le chômage pour ces régions. Statistique Canada (le Bureau fédéral de la statistique) ne recueille pas de données régulièrement sur le chômage au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest à cause du coût élevé des enquêtes sur la main-d'œuvre dans ces régions. Des centres de Main-d'œuvre du Canada existent à Whitehorse et à Yellowknife. Le nombre de clients en chômage inscrits dans ces centres pour le dernier jour ouvrable de décembre 1970 est de 545 pour Whitehorse et 429 pour Yellowknife. Ces chiffres correspondent au total des clients par centre et ne sont pas une mesure du chômage.

2. Il n'est pas fait de distinction entre la population indigène et les autres habitants.

[M. Howard (Okanagan-Boundary).]

L'ENQUÊTE SUR LA MAIN-D'ŒUVRE DANS LA CIRCONSCRIPTION DE BEAUCE

Question n° 954—**M. Rodrigue**:

1. Quels sont les noms et adresses des personnes qui sont employées par Statistique Canada ou d'autres organismes du gouvernement pour déterminer le nombre de sans-emploi dans la circonscription de Beauce?

2. Combien de personnes sont consultées au cours de chaque échantillonnage?

3. Quelle est la rémunération pour ce travail?

4. Accorde-t-on des frais de déplacement en plus du traitement?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): D'après Statistique Canada (le Bureau fédéral de la statistique): 1. Les personnes dont les noms suivent sont interviewés dans la circonscription de Beauce pour l'Enquête sur la main-d'œuvre effectuée par Statistique Canada: M^{me} Annette Bisson, C.P. 172, Vallée-Jonction, Comté de Beauce (Québec); M^{me} Marthe Morin-Poulin, C.P. 74, B.P. Bolduc, Saint-Martin-de-Beauce (Québec).

2. A chaque enquête sur la main-d'œuvre, environ 90 ménages de la circonscription de Beauce sont interviewés.

3. Ces interviewés reçoivent \$1.92 l'heure pour le temps consacré aux interviews et à leur formation.

4. Ces interviewés reçoivent 13c. le mille si elles se servent de leurs voitures. Lorsqu'elles doivent travailler dans un secteur situé à plus de dix milles de chez elles, le directeur régional peut autoriser le remboursement de leurs repas, conformément à la Directive de juin 1969 du Conseil du Trésor concernant les voyages.

LES ACCIDENTS D'AUTOBUS

Question n° 1075—**M. Mather**:

1. Combien d'accidents ont impliqué des autobus commerciaux au cours des années 1968, 1969 et 1970?

2. a) Combien de morts ont-ils causés chaque année, b) combien de personnes ont été blessées?

3. A combien évalue-t-on les dommages à la propriété?

M. Bruce Howard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): D'après Statistique Canada (le Bureau fédéral de la statistique): Le nombre d'accidents impliquant des autobus commerciaux est incomplet parce que notre enquête ne s'étend qu'aux autobus commerciaux exploités dans le service urbain et interurbain. En outre, les renseignements pour 1970 ne sont pas encore disponibles. Les renseignements ci-dessous concernent les services interurbains et ruraux d'autobus voyageurs pour 1968 et 1969. Ils englobent tous les véhicules automobiles exploités par les transporteurs.

	1968	1969
Nombre de compagnies enquêtées	159	154
Nombre d'accidents déclarés	1,053	982
Nombre de personnes tuées	23	18
Nombre de personnes blessées	471	377
Dommages aux biens	chiffres non disponibles	chiffres non disponibles